

Seigneur, je ne saurais regarder d'un bon œil
Ces vieux singes de cour, qui ne savent rien faire,
Sinon en leur marcher les princes contrefaire,
Et se vêtir, comme eux, d'un pompeux appareil.

Si leur maître se moque, ils feront le pareil ;
S'il ment, ce ne sont eux qui diront du contraire :
Plutôt auront-ils vu, afin de lui complaire,
La lune en plein midi, à minuit le soleil.

Si quelqu'un devant eux reçoit un bon visage,
Ils le vont caresser, bien qu'ils crèvent de rage ;
S'il le reçoit mauvais, ils le montrent au doigt.

Mais ce qui plus contre eux quelquefois me dépite,
C'est quand, devant le roi, d'un visage hypocrite,
Ils se prennent à rire, et ne savent pourquoi.

Joachim du Bellay, *Les Regrets*, sonnet CL (1558)

En 1558, Henri II vit les dernières années de son règne ; à sa cour règne déjà un esprit courtisan : le système féodal a disparu depuis longtemps, et il faut se faire aimer du prince et de ses favoris — ou de sa favorite, Diane de Poitiers. Le fameux roman historique de Mme de La Fayette, *La princesse de Clèves*, qui se passe à la cour de Henri II, laisse parfois transparaître un peu ce qu'est alors l'esprit courtisan. Mais le poète de la « Pléiade » Joachim du Bellay, qui a eu aussi l'expérience des cours italiennes lorsqu'il accompagna son oncle le cardinal Jean du Bellay à Rome, ne laisse pas seulement transparaître incidemment cette ambiance : il s'y attaque de front, dans *Les Regrets*, qu'il publia à son retour de Rome. Le sonnet en alexandrins « Seigneur, je ne saurais regarder d'un bon œil... », dénonce en effet l'esprit courtisan, en montrant d'abord, dans les quatrains, leur servilité répugnante, puis, dans les tercets, que cette servilité confine à la sottise et au ridicule le plus vil. Cette satire des courtisans est particulièrement cruelle : nous allons nous efforcer d'expliquer comment Du Bellay s'y prend pour la rendre si cruelle. Nous le ferons en suivant le mouvement du texte : nous verrons d'abord pourquoi, dans les quatrains, la servilité des courtisans paraît particulièrement répugnante ; nous verrons ensuite pourquoi, dans les tercets, cette servilité apparaît si caricaturale qu'elle en est comique.

La partie de l'introduction en bleu clair est facultative

Repérez ici où se trouvent les différentes étapes d'une introduction



Le propre d'un courtisan, c'est d'être servile, c'est évident. Mais la façon dont Du Bellay présente leur servilité la rend terriblement répugnante. Tout d'abord, l'interpellation initiale, « Seigneur », donne le sentiment que Du Bellay s'adresse à un roi, un duc, ou à un autre grand seigneur qui a lui-même une cour de courtisans : il se place ainsi en quelque sorte à égalité avec celui-ci pour regarder les courtisans de haut. D'autre part, le premier vers lui permet d'insister sur le sentiment personnel qu'il éprouve en les regardant, puisqu'il s'agit d'un regard qu'il porte en personne sur les courtisans (« Je ne saurais regarder d'un bon œil ») : il ne s'agit pas seulement d'une satire générale des courtisans, mais aussi de l'expression d'un sentiment profond. C'est pourquoi nous pouvons affirmer que les courtisans apparaissent ici comme véritablement répugnants : il ne s'agit pas seulement de pensée, mais de sentiment.

On aurait pu aussi ici commenter l'opposition entre « je » et « ils »

D'autre part, la métaphore qui court du vers 2 au vers 4 en faisant des courtisans des « vieux singes de cour » est particulièrement comique, parce que l'image est à la fois tout à fait absurde et tout à fait vraie. Elle est vraie parce qu'on sait que les singes savent particulièrement bien imiter les humains, qu'ils savent tout faire comme les humains. Elle est absurde et donc cocasse parce que Du Bellay amène le lecteur à imaginer une cour véritablement peuplée de singes qu'on voit « marcher », mais d'une façon artificielle et surjouée, puisqu'ils ne réussissent qu'à « contrefaire » la marche de leur maître. Ils sont comiques comme est comique un singe qui fait l'humain. On voit même ces singes vêtus de riches habits grâce à l'image proposée par Du Bellay : le « pompeux appareil » dont ils se vêtent paraît d'autant plus ridicule qu'on en imagine dépasser, çà et là, de longs poils noirs de chimpanzés et de gorilles.

Mais elle est particulièrement cruelle parce que Du Bellay y ajoute l'idée qu'hors l'imitation, les partisans sont parfaitement incapables : on sent à travers l'hémistiche « qui ne savent rien faire » le plus souverain mépris à l'égard de l'impéritie et de la sottise des courtisans.

Après avoir ridiculisé leur attitude, dans le second quatrain Du Bellay s'attaque à leurs paroles, qu'ils reprennent toutes à leur maître. Mais pour marquer leur caractère vil, il n'évoque que des paroles moralement méprisables, puisqu'il s'agit de se moquer (v. 5), ou de mentir (v. 6-8). En outre, leur aptitude à mentir est dénoncée d'une manière particulièrement vive, à travers une hyperbole : les courtisans seraient, d'après Du Bellay, capables de défendre ce qui est physiquement impossible : voir « La lune en plein midi, à minuit le soleil ».

Mais si l'hyperbole est particulièrement efficace, c'est d'une part qu'elle est très imagée : l'absurdité totale de leurs propos est rendue visible et donc évidente par cette image. C'est d'autre part que son écriture rend parfaitement compte de l'absurde renversement du monde qu'ils opèrent, grâce au chiasme que constitue le vers 8 : « La lune en plein midi, à minuit le soleil », où la place de la lune et celle du soleil sont inversées.

Les deux quatrains proposent donc une image saisissante du méprisable ridicule des gens de cour. Voyons maintenant ce que peuvent y ajouter les tercets pour rendre la satire encore plus cinglante.

*

En fait, ce que les tercets ajoutent à la dénonciation de la servilité, c'est le fait que cette servilité confine à la méchanceté redoublée par la sottise. Le premier tercet dénonce en effet toujours le fait que les courtisans sont hypocrites et n'ont pas de personnalité : ils ne jugent pas les autres par eux-mêmes, mais en imitant leur maître. Cependant, le pire n'est pas leur hypocrisie : c'est qu'elle ne fait que cacher leur mauvaieseté, puisqu'à l'intérieur, « ils crèvent de rage », en même temps qu'ils font « bon visage » à ceux qui sont dans la faveur de leur maître. On peut remarquer aussi que le contraste entre le masque de douceur qu'ils présentent et la noirceur de leur âme est renforcée par l'antithèse à la rime entre les deux expressions.

L'antithèse entre les deux hémistiches du vers 10 (« Ils le vont caresser, bien qu'ils crèvent de rage ») est à cet égard particulièrement saisissante, puisqu'elle donne à voir l'image de leur hypocrisie et de leur méchanceté : « caresser » est un terme imagé pour dire « flatter en paroles » : on voit le geste hypocrite qu'ils font envers le courtisan qui est dans la faveur du prince. En outre, « crever de rage » est une expression imagée, qui donne à voir leurs entrailles, à l'intérieur d'eux-mêmes, gonflées et prêtes à éclater. Il en est de même pour l'expression « ils le montrent au doigt », qui permet de se représenter l'attitude extrêmement puérile qui rejettent l'un des leurs.

C'est le dernier tercet cependant qui représente la « pointe » du sonnet. La conjonction « mais » marque la rupture avec la succession de phrases conditionnelles qui précèdent, introduites par la conjonction « si » (vv. 5, 6, 9, 11). Du Bellay commence par rappeler qu'il a vu ces courtisans agir ainsi, que c'est son expérience qui parle, ce qui permet non seulement de critiquer, mais encore de dire le sentiment de dégoût qu'ils suscitent, et ce d'autant plus qu'il établit une gradation dans ce sentiment : le dépit, c'est-à-dire le dégoût, qu'il exprime au vers 12 est sans aucun doute un sentiment plus fort que le fait de ne pas pouvoir regarder « d'un bon œil ».

On aurait pu ici commenter l'accumulation des hypothèses en si, qui rendent compte du caractère mécanique du comportement courtisan.

L'image des courtisans qui se moquent de quelqu'un, quand ils « se prennent à rire » de façon « hypocrite » est tout à fait similaire à celle du premier tercet ; mais elle est renouvelée par la chute proposée dans le second hémistiche du dernier tercet « et ne savent pourquoi ». En effet, Du Bellay ici montre des courtisans certes méchants et hypocrites, mais encore profondément sots, incapables de penser.

Et cette sottise paraît ici évidemment ridicule ; en somme il n'est rien de plus ridicule que ces rieurs-là. Ce sont les moqueurs qui sont moqués.

Je me suis efforcé de placer ici une conclusion partielle ; mais elle ne paraît pas indispensable.



La satire des courtisans que propose Du Bellay dans ce sonnet est particulièrement cinglante parce que leur servilité, leur sottise et leur méchanceté sont dévoilées de façon très crue : on croirait les voir se comporter comme des singes, comme des enfants immatures sous nos yeux, de sorte qu'effectivement, ils apparaissent comme non seulement répugnants, mais aussi ridicules.